



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ADEME

Question écrite n° 47036

Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur la diminution des crédits de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Pourtant, le Président de la République ne se lasse pas d'invoquer la responsabilité, notamment des pays développés, dans les atteintes à l'environnement et a fait de la lutte contre le changement climatique la première priorité de son discours à Johannesburg devant l'assemblée plénière du Sommet mondial du développement durable. La mise au point des systèmes économes en ressources naturelles, économes en déchets, économes en pollutions, était également une des priorités mises en avant par le chef de l'État. Ce discours, clair, fort, tenu devant l'assistance des représentants de la planète entière, est pourtant singulièrement mis à mal par la politique gouvernementale. L'ADEME rappelle pourtant qu'elle est l'un des principaux acteurs de la mise en oeuvre du plan climat. Elle doit pourtant déjà compter avec des moyens réduits puisque, entre 2002 et 2003, son budget d'intervention a déjà été réduit de plus de 20 % et qu'elle a supprimé une dizaine de postes. Or une nouvelle suppression de crédit compromettrait tout le plan de travail pour les mois à venir. Le fait que le plan climat ait enfin été rendu public après des mois de tergiversations avait été interprété comme un signe positif de la prise en compte par le Gouvernement des problèmes environnementaux même s'il avait déçu les associations. En revanche, une réduction drastique des moyens affectés à sa mise en oeuvre hypothèquerait pour le moins son efficacité. Il lui demande donc d'indiquer à la représentation nationale comment le Gouvernement entend laisser à l'ADEME les moyens d'oeuvrer.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives à l'évolution des moyens d'action de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Il tient à souligner que la lutte contre le changement climatique et la stratégie de développement durable constituent des priorités essentielles pour les pouvoirs publics et que l'ADEME est appelée à jouer un rôle central dans leur mise en oeuvre. Dans cette perspective, la loi de finances pour 2005 porte à 202 MEUR en autorisations d'engagement (au lieu de 167 MEUR en 2004) le montant des crédits d'intervention inscrits pour l'ADEME au budget du ministère de l'écologie et du développement durable. L'agence sera ainsi en mesure de respecter l'ensemble des engagements pluriannuels conclus avec ses nombreux partenaires (notamment les conseils régionaux et les conseils généraux). Dans le domaine des déchets, elle s'appuiera sur les orientations définies par le Gouvernement : réduction à la source des déchets, protection de l'environnement et de la santé, relance de la valorisation et du recyclage, adaptation aux besoins des capacités d'élimination et de valorisation, information et sensibilisation. L'ADEME poursuivra également les actions dont elle a la responsabilité en matière de dépollution des sols et de lutte contre la pollution de l'air. Dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, l'agence concentre ses moyens sur les thèmes d'action prioritairement retenus par les pouvoirs publics, tout particulièrement dans le cadre du plan véhicule propre et du plan climat, en s'efforçant de mobiliser techniquement et financièrement l'ensemble des acteurs concernés.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47036

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2004, page 7222

Réponse publiée le : 8 février 2005, page 1333